

L'an deux mille vingt, le seize du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs ARCIS Michel, Alain GALLAND, Mme Laure JOURDAN, Mr Patrick ROCHE, Mme Elisabeth LOUCAO, Mrs Fabien CHABANNES, Yves CONVERS, Alain VINCENT, Mmes Chantal GERENTES, Agnès MERCIER, Véronique MORETTON, Mr André ARSAC, Mme Angèle CROZET, Mr Fabrice PRADIER, Mme Valérie VALETTE, Mrs Sébastien MIALON, Christophe GIRAUD, Mmes Natacha ROUX, Marie ROCHE.

Mme Marie ROCHE a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 heures 30.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 25 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 201 (7 Place François d'Estaing et 5 Place du Couvent)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section C numéro 1473 et de deux parcelles de terrain non bâties sises section C numéros 1469 et 2033 (3 route de la Roche - Crouziols)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses :

Décisions modificatives : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil des décisions modificatives à adopter :

Budget lotissement (en raison de la modification des taux d'intérêt de l'emprunt en cours) :

- Compte 66111 (dépenses de fonctionnement) : + 20 Euros
- Compte 608 (dépenses de fonctionnement) : + 20 Euros
- Compte 7015 (recettes de fonctionnement) : + 20 Euros
- Compte 796 (recettes de fonctionnement) : + 20 Euros

Budget communal (pour régler deux échéances restantes du FNGIR) :

- Compte 739221 (dépenses de fonctionnement) : + 6 000 Euros
- Compte 615228 (dépenses de fonctionnement) : - 6 000 Euros

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives présentées.

Constitution de servitudes de passage sur biens de section : Monsieur le Maire informe le Conseil que la société ENEDIS a procédé à des enfouissements de réseaux Basse Tension sur la commune et a installé des postes de transformation supplémentaires. Certains de ces équipements placés en bordure de voirie ont été implantés sur des parcelles de terrain situées sur des biens de sections et des conventions d'occupation ont déjà été signées mais il y a lieu de délibérer pour autoriser la signature des actes notariés destinés à officialiser ces servitudes.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les conventions de servitude présentées pour l'installation d'armoires de coupure ou de postes de transformation sur les parcelles cadastrées section D numéro 1607 (Crouziols), C 1511 (Crouziols), C 1548 (Chabriac), C 1629 (Meyzoux) et C 2133 (La Borie), et autorise Mr le Maire à signer les actes authentiques pour la régularisation de ces servitudes.

Renouvellement du contrat de foretage – carrière de Lachamp au Mont : Monsieur le Maire informe le Conseil que le contrat de foretage pour la carrière de Lachamp au Mont arrive à son terme et qu'il y a donc lieu de le renouveler afin que l'entreprise puisse continuer à extraire des matériaux. Il présente donc le nouveau contrat de 9 années à signer avec l'entreprise CCV. Il indique que ce contrat prévoit, comme précédemment, le versement d'une indemnité basée sur la quantité de matériaux extraite, avec un minimum de 30 000 tonnes par an. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature du contrat de foretage pour la carrière du Mont et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Vente d'une partie de domaine public – 2 Montée des Crouzeloux : Monsieur le Maire présente au Conseil le courrier de demande d'acquisition d'une partie du domaine public située au numéro 2 de la Montée des Crouzeloux. L'accès par l'arrière de la maison cadastrée section AC numéros 245 et 246 se situe en effet sur le domaine public et a été fermé par les anciens propriétaires il y a de nombreuses années au moyen d'un portail. Les nouveaux propriétaires souhaitent donc régulariser cette situation. Après délibération, le Conseil Municipal donne avec une abstention (Mme VALETTE, intéressée dans ce dossier) un avis favorable à cette vente d'une partie du domaine public d'une contenance d'environ 25 m². Mr le Maire rappelle qu'en application de la réglementation, un droit d'échelle devra être conservé afin de permettre aux propriétaires riverains d'entretenir leur propriété. Il indique aussi que cette vente sera soumise à une enquête publique préalable.

Demande d'installation d'un store sur une terrasse : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le bar Stevenson est autorisé par convention d'occupation du domaine public à disposer la terrasse de son commerce sur le trottoir situé en face de son commerce pendant la période estivale. Le gérant demande l'autorisation d'y installer un store à double pente afin d'améliorer le confort de ses clients. Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'installation d'un store à double pente amovible à cet endroit mais indique que cette installation ne devra en aucun cas gêner l'accès à la Stèle Stevenson. Le Conseil autorise aussi Mr le Maire à signer un avenant à la convention d'occupation du domaine public.

Réparation des éclairages publics situés sur le domaine privé : Monsieur le Maire indique qu'il a été prévu de changer quelque 180 luminaires d'éclairage public dès l'an prochain dans le cadre de l'opération de modernisation du parc et de remplacement de lanternes vétustes par des appareils modernes moins énergivores. Il indique qu'un certain nombre de lampadaires se trouvent aujourd'hui sur des parcelles privées. Certains ont été installés sur des poteaux électriques et éclairent le domaine public, mais quelques-uns éclairent uniquement le domaine privé. Il indique que jusqu'alors, il avait été décidé que lorsque ces derniers tombaient en panne, ils ne seraient pas réparés. Mr le Maire souhaite que cette question soit abordée lors du prochain Conseil.

Vote des tarifs 2021 : Mr le Maire rappelle au Conseil les débats qui ont eu lieu lors de la dernière séance concernant les tarifs. Il rappelle qu'il avait été question de modifier les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement afin de faire face aux nouvelles dépenses induites par les travaux importants à venir sur ces réseaux. Il indique également qu'il y a lieu de fixer les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes suite à sa rénovation.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les tarifs suivants :

LIBELLE	Tarifs 2021
LOCATION SALLE DES FETES	
AVEC LA CUISINE (caution de 800 Euros, attestation d'assurance fournie avec ménage entreprise privée)	
Restaurateurs de la commune ou hors commune	500.00 €
Repas privé habitant de la commune	450.00 €
Repas privé hors commune	700.00 €
Associations de la commune (sans restaurateurs)	100.00 €
Associations hors commune (sans restaurateurs)	300.00 €
SANS LA CUISINE (caution de 800 Euros, attestation d'assurance fournie avec ménage entreprise privée)	
Privé de la commune	250.00 €

Privé hors commune	450.00 €
Assemblée générale de banque	400.00 €
Ventes commerciales	400.00 €
Associations de la commune ou communauté des communes	100.00 €
Associations hors commune	200.00 €
Manifestations ouvertes au public organisées par les associations de la commune ou de la communauté des communes	Gratuité
Spectacles et manifestations des écoles	Gratuité
Associations caritatives locales	Gratuité
Associations de la commune pour activités (annuel)	Gratuité
Associations hors commune pour activités (annuel)	200.00 €

PRET DE MATERIEL

	Chaises Par tranche de 50 chaises	Tables à l'unité	Barrières Vauban par tranche de 10 barrières	Friteuse Deux unités	Sono Caution 300 €	Barnum Caution 400 €	Podium le module Caution 400 €
	Caution 100 € sauf association						
Associations de la commune	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Associations hors commune	15.00 €	2.00 €	35.00 €	Non	Non	Non	3.00 €
Privés de la commune	15.00 €	2.00 €	35.00 €	Non	Non	Non	2.00 €
Privés hors commune	20.00 €	5.00 €	Non	Non	Non	Non	Non
Communes de la CCPM	10.00 €	2.00 €	35.00 €	Non	Non	20.00 €	2.00 €
Communauté de communes	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Non	Non	Gratuité	Gratuité
Autres communes	20.00 €	5.00 €	40.00 €	Non	Non	Non	4.00 €

BOULODROME

Privé apéritifs	70.00 €
Location communes et CCPM (par mois)	50.00 €

CANTINE SCOLAIRE

Le ticket pour un repas	3.50 €
-------------------------	--------

ESPACE CULTUREL

Adultes plein tarif	3.00 €
Adultes tarif réduit (groupe de + de 10 personnes) avec gratuité pour un accompagnateur	2.00 €
Enfants de 6 à 18 ans	2.00 €
Enfants de moins de 6 ans	Gratuité
Scolaires (gratuité pour les moins de 6 ans)	1.00 €

PISCINE MUNICIPALE

	Le ticket	Carte 10 entrées	Abonnement saison
Adultes	2.50 €	20.00 €	45.00 €
Tarif réduit : étudiants, enfants de 4 à 16 ans	1.20 €	10.00 €	23.00 €
Classe piscine, colonie, centre de vacances	0.80 €		

GITE D'ETAPES – Maximum 15 personnes

La nuitée par personne	18.00 €
Tarif groupe (plus de 10 personnes)	15.00 €

TENNIS PLEIN AIR

Joueurs de la commune	3.80 €
Joueurs hors commune	5.30 €

BIBLIOTHEQUE

Abonnement famille de la commune	20.00 €
Abonnement famille hors commune	25.00 €

Abonnement adulte de la commune	15.00 €
Abonnement adulte hors commune	20.00 €
Abonnement enfant de la commune	3.00 €
Abonnement enfant hors commune	3.00 €
Abonnement maisons de retraite et de convalescence	150.00 €
DROIT DE PESAGE – Avenue des Ecole	
Pesée unique (véhicule + remorque)	8.00 €
Pesée + Tare (véhicule + remorque)	10.00 €
DROIT DE PESAGE – Marché aux bestiaux	
Pesage hors marché (par tête de bétail)	3.00 € (avec un plafond de 20 €)
DROIT DE PESAGE ET DE PLACE OVINS	
De 1 à 5	2.00 €
De 6 à 10	3.00 €
De 11 à 15	4.50 €
Plus de 16	6.00 €
DROIT DE PLACE – Marché aux bestiaux	
Veau, bovin, équidé, porc (par tête de bétail)	1.00 €
DROIT DE PLACE – Marché forain	
Forains – prix de base minimum	2.00 €
Le mètre linéaire pour étalage forain	0.50 €
Primeurs ou forains Dimanche (par jour)	3.00 €
Forfait MAS Primeur (par an)	200.00 €
Forfait MARCON Boucher (par an)	200.00 €
Forfait VALLEE Fromager (pour l'année)	150.00 €
Forfait FARGEAU Poissonnier (pour l'année)	200.00 €
Forfait camions ambulants pizzas – kebab ...	200.00 €
Forfait CHANAL Cycles (pour l'année)	90.00 €
Forfait camion outillage (pour l'année)	50.00 €
Cirque, spectacle (par représentation)	30.00 €
DROIT DE PLACE – Marché de Noël	
Par emplacement	10.00 €
DROIT DE PLACE – Marché de producteurs	
Par emplacement pour juillet et août	25.00 €
BORNE AIRE DE CAMPING-CARS	
Droit de remplissage d'eau potable – pour 5 minutes	2.00 €
DROIT DE PLACE – Foire agricole, commerciale et artisanale	
Exposant pour un stand inférieur à 9 m ²	20.00 €
Exposant pour un stand supérieur à 9 m ²	40.00 €
Droit de place pour un gros bovin (l'unité)	2.00 €
Droit de place pour un lot de 1 à 5 têtes (ovins ou caprins)	2.00 €
Droit de place pour un lot de 6 à 10 têtes (ovins ou caprins)	3.00 €
Droit de place pour un lot de 11 à 15 têtes (ovins ou caprins)	4.50 €
Droit de place pour un lot de plus de 16 têtes (ovins ou caprins)	6.00 €
Droit de place pour le concours équins	Gratuit
Participation des commerçants partenaire de la foire agricole	20.00 €
Droit de place pour le vide-grenier (le mètre linéaire)	1.00 €
TARIFS EAU POTABLE	
Abonnement au service	55.00 €
Consommation : tranche de 1 à 300 m ³	1.10 €
Consommation : Tranche au-delà de 301 m ³	0.60 €
Raccordement eau potable jusqu'à 2 mètres linéaires (y compris pose compteur ext.)	1 000.00 €
Raccordement eau potable – le mètre linéaire supplémentaire	70.00 €
Installation compteur d'eau sans déplacement	200.00 €

Installation compteur d'eau avec déplacement	300.00 €
Ouverture ou fermeture de vanne extérieure	27.00 €
TARIFS ASSAINISSEMENT	
Abonnement au service collectif	59.00 €
Le m3 d'eau résiduelle	1.20 €
Participation pour financement de l'assainissement collectif (prix par m ² de surface)	10.00 €
Raccordement assainissement collectif jusqu'à 2 mètres linéaires	750.00 €
Raccordement assainissement collectif – le mètre linéaire supplémentaire	70.00 €
Contrôle de raccordement au réseau collectif d'assainissement à la charge du vendeur	80.00 €
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
Contrôle périodique SPANC tous les 8 ans (par an)	10.00 €
Etude de projet installation individuelle pour construction neuve	80.00 €
Etude de projet installation individuelle pour réhabilitation de maison d'habitation	80.00 €
Contrôle à la demande en cas de vente d'une maison d'habitation	80.00 €
CIMETIERE	
Concession collective (2.5 m X 2.9 m) - cimetière C 1 – 50 ans	600.00 €
Renouvellement concession collective – cimetière C 1 – 50 ans	500.00 €
Renouvellement concession collective – cimetière C1 – 30 ans	300.00 €
Concession individuelle (1.4 m X 2.9 m)- cimetière C 1– 50 ans	300.00 €
Renouvellement concession individuelle – cimetière C 1 – 50 ans	250.00 €
Renouvellement concession individuelle – cimetière C1 – 30 ans	150.00 €
Concession collective (2.5 m X 2.9 m) - cimetière C 2 –50 ans	700.00 €
Renouvellement concession collective – cimetière C 2 – 50 ans	500.00 €
Renouvellement concession collective – cimetière C2 – 30 ans	300.00 €
Concession individuelle (1.4 m X 2.9 m) - cimetière C 2 – 50 ans	350.00 €
Renouvellement concession individuelle – cimetière C 2 – 50 ans	250.00 €
Renouvellement concession individuelle – cimetière C 2 – 30 ans	150.00 €
Concession collective (2.5 m X 2.9 m) – cimetière C 3 – 50 ans	800.00 €
Renouvellement concession collective – cimetière C 3 – 50 ans	500.00 €
Renouvellement concession collective – cimetière C3 – 30 ans	300.00 €
Concession individuelle (1.4 m X 2.9 m) – cimetière C 3 – 50 ans	400.00 €
Renouvellement concession individuelle – cimetière C 3 – 50 ans	250.00 €
Renouvellement concession individuelle – cimetière C 3 – 30 ans	150.00 €
Columbarium (1 niche de 4 places) – 50 ans	1600.00 €
Renouvellement case columbarium – 50 ans	800.00 €
Renouvellement case columbarium – 30 ans	500.00 €

Dépenses d'investissement : Mr le Maire rappelle au Conseil que comme chaque année, le Conseil doit délibérer afin de l'autoriser à engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget précédent jusqu'à la confection du budget primitif 2021. Après délibération, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à régler les dépenses d'investissement jusqu'à hauteur de 25 % des lignes budgétaires ouvertes sur l'exercice 2020.

Restes à réaliser – budget 2021 : Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a également lieu de voter les restes à réaliser des dépenses d'investissement 2020 afin de pouvoir les reporter sur l'exercice 2021. Les opérations concernées sont principalement la réfection de la salle des fêtes, l'aménagement du Mont, et la revitalisation du centre bourg. Après délibération, le Conseil Municipal approuve les restes à réaliser présentés.

Augmentation du montant maximum d'encaisse pour la régie Bibliothèque : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'augmenter le montant maximum d'encaisse de la bibliothèque qui est actuellement de 150 € afin de permettre de procéder à des versements au Trésor Public moins fréquents, ceci pour anticiper la fermeture des locaux de la Trésorerie. Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de fixer le nouveau montant maximum d'encaisse de la bibliothèque à 500 euros.

Versement d'une prime COVID aux agents communaux : Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser une prime de 500 € à tous les agents communaux afin de les remercier pour tous les efforts consentis dans le cadre de leur travail lors de cette année difficile. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une prime de 500 € au prorata du temps de travail, le montant plancher étant fixé à 250 €.

Adhésion au service Santé au travail du centre de gestion : Monsieur le Maire indique au Conseil que les conventions d'adhésion au service de prévention des risques et de médecine professionnels arrivent à leur terme au 31 décembre 2020. Il indique que ce service permet de bénéficier de l'intervention d'un agent chargé de la mission d'inspection de la santé et de la sécurité au travail. Ces deux conventions seront remplacées par une seule et même convention regroupant toutes ces missions et il y a donc lieu de signer cette dernière afin de pouvoir continuer à bénéficier de ces services. Après délibération, le Conseil Municipal autorise donc Mr le Maire à signer la convention Santé au Travail avec la formule 1 regroupant les deux missions précitées.

Réfection des voiries communales 2021 : Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de réfection des voiries communales pour l'année 2021 qui a été présenté pour une demande de subvention DETR. Il précise que ces travaux entrent également à priori dans le cadre des aides possibles dans le cadre du Plan de Relance. Il propose donc de déposer un dossier de demande de subvention à ce titre-là. Après délibération, le Conseil autorise donc Mr le Maire à déposer cette demande de subvention.

Etude de faisabilité – sécurisation du viaduc de la Recoumène : Monsieur le Maire présente au Conseil un premier rendu de l'étude de faisabilité concernant la sécurisation du viaduc de la Recoumène. Il précise que le bureau d'études en charge du projet s'est inspiré des barrières déjà en place sur la Transcévenole et a fait une étude historique détaillée pour comprendre quelle technique avait été utilisée lors de la construction pour réaliser et installer ces dernières. Il précise que la barrière prévue aura une hauteur de 1.10 mètres et permettra de conserver les refuges intermédiaires ; un dispositif amovible permettra aussi la pratique du saut à l'élastique. Après délibération, le Conseil approuve le projet présenté et demande à Mr le Maire de faire part de cette validation au bureau d'études. Il est précisé que ce projet devra ensuite être validé par Mr l'Architecte des Bâtiments de France ainsi que par les services de la DRAC.

Modification quotité horaire – poste entretien : Monsieur le Maire indique que l'agent d'entretien des bâtiments communaux effectue depuis un certain temps des heures complémentaires régulières sur son poste qui lui permettent d'assurer le ménage de plusieurs locaux du pôle Santé. Ces heures sont ensuite remboursées à la commune par les professionnels concernés. Mr le Maire propose de pérenniser ces heures en augmentant la quotité horaire de ce poste de travail qui passerait donc de 32 à 35 heures hebdomadaires. Après délibération, le Conseil approuve l'augmentation des heures du poste de l'agent d'entretien à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2021.

Questions diverses :

Réflexion sur les axes de stratégie pour la revitalisation du centre-bourg : Mr le Maire rappelle au Conseil la présentation du bureau d'études Planed en date du 25 novembre dernier et souhaite que le Conseil se prononce sur les axes de stratégie à privilégier avant de passer à l'étape suivante. Après discussion, le Conseil décide de prioriser la sécurité aux abords des écoles et des collèges. La déviation devra aussi faire l'objet d'une attention particulière et pourra être aménagée, ceci tant pour faire ralentir les véhicules que pour l'intégrer davantage dans le bourg. Le traitement des entrées nord et sud ainsi que du passage Jacques de Causans situé au-dessus du château abbatial devra aussi être privilégié. Une meilleure signalisation des parkings devra également être mise en place et la piétonnisation de certains secteurs pourra être étudiée. Le Conseil estime aussi qu'il est important de trouver des investisseurs susceptibles d'aménager des logements de qualité et accessibles en centre-bourg.

Présentation du projet de musée d'art contemporain : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal les débats qui ont eu lieu lors de séances précédentes concernant le projet d'installation par des particuliers d'un lieu d'exposition dans le château abbatial. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet qui pourrait permettre de valoriser l'édifice et de créer une dynamique. Les termes exacts de la mise à disposition des locaux et de la participation des demandeurs devront être clairement définis dans une convention. Cette installation et les travaux réalisés devront aussi tenir compte de la présence du Musée des Croyances Populaires et d'événements ponctuels comme le Festival des Cuivres.

Devenir du gîte municipal : Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les débats qui ont eu lieu lors des dernières séances concernant le devenir du gîte municipal. Il précise que la locataire occupant l'un des appartements depuis de nombreuses années va déménager très prochainement. Après délibération, le Conseil municipal décide de confirmer la mise en vente du bâtiment par appel à candidatures. Un cahier des charges sera présenté lors de la prochaine réunion.

Site Patrimonial Remarquable : Madame JOURDAN rappelle que la mise en place du Site Patrimonial Remarquable précédemment évoquée est nécessaire à l'obtention du label 'Petites Cités de caractère'. Elle implique l'application de règles plus strictes au niveau de l'urbanisme, ce qui amène parfois à certaines situations complexes. Afin de faciliter le travail de la Commission Urbanisme, il convient de mettre en place des règles claires. Des propositions seront donc faites dans ce sens à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France.

Mise en place d'un Conseiller numérique : Mr le Maire indique que la Communauté de Communes devrait engager un Conseiller Numérique dans le cadre d'un programme national permettant la prise en charge intégrale du poste pendant 2 ans.

Subvention Place du Vallat : Mr le Maire indique que la commune a obtenu une subvention de 212.458 € au titre du fonds de soutien à l'investissement local pour la réfection de la Place du Vallat.

Dates diverses :

Tests de dépistage du COVID19 les 18 et 19 décembre : Mr le Maire tient d'ailleurs à remercier l'équipe municipale pour leur implication dans cette organisation

Petites villes de demain le 20 janvier à 14 heures

Annulation des feux de Noël

Réunion pour les travaux de la déviation le 21 décembre à 10 heures

Rencontre avec 3S Sérénité le 28 décembre à 10 heures

Conférence des financeurs le 7 janvier à 15 h 30

Réunions diverses commissions pour 2021 à fixer

Prochain Conseil municipal le jeudi 28 janvier 2021 à 20 heures, Salle Cornélie Falcon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.